

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 12^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024), à la Salle des Loisirs de Notre-Dame-de-Montauban, 411 rue Garneau.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Étaient absents:

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 8 et 28 août et du 6 septembre 2024
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2024
- 1.5 Politique de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
- 1.6 Sauvegarde infonuagique

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois d'août 2024
- 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 3.2 Embauche de pompiers volontaires

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Réparation des bornes d'incendie

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Mise aux normes Centre Sportif Jules Paquin, travaux additionnels : mandat à Déplacement de maison Réjean Lavoie

6 AUTRES SUJETS

- 6.1 Varia

- 6.2 Point d'information du Maire
- 6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 6.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-09-156 Le maire Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2024 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseiller présents.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 8 et 28 août et du 6 septembre 2024

2024-09-157 **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2024, celui de la séance extraordinaire du 28 août 2024 et de la séance extraordinaire du 6 septembre 2024 ont été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2024, de la séance extraordinaire du 28 août et de la séance extraordinaire du 6 septembre soient adoptés tel que rédigés ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2024

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois d'août 2024.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Politique de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

2024-09-158 ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a adopté une telle politique le 18 janvier 2019 (résolution #2019-01-003) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 18 janvier 2019 (résolution #2019-01-003);

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail :

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 Sauvegarde infonuagique

2024-09-159 CONSIDÉRANT QUE le service de PG copie n'est plus disponible et que celui-ci assurait la sauvegarde des données;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite assurer une sauvegarde de ses données de façon sécuritaire;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

D'accepter l'offre d'Infoteck pour la sauvegarde infonuagique au montant mensuel de 49,95 \$ et 0,08 \$ supplémentaires par gigaoctets stockés.

Notez que le montant approximatif au stockage nécessaire équivaut à 40 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois d'août 2024

2024-09-160 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'août 2024. La directrice générale et greffière trésorière est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 448 383,69 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 août 2024.

*Joelle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière trésorière*

2.2 **Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)**

3 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3.1 **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

2024-09-161 ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Embauche de pompiers volontaires

2024-09-162 **CONSIDÉRANT** que Notre-Dame-de-Montauban a besoin de pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT les recommandations d'embauche reçues du SISEM ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

D'embaucher Messieurs Érick Dufour et Joé-Robin St-Amant Frenette, à titre de pompiers volontaires à Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Réparation des bornes d'incendie

2024-09-163 **CONSIDÉRANT** la résolution #2024-02-20;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection des bornes fontaines du 5 juin 2024;

CONSIDÉRANT l'intervention prioritaires sur les bornes d'incendie et les vannes d'isolement établies dans le rapport rédigé par HYDRA-SPEC;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

De mandater la firme HYDRA SPEC pour procéder à la réparation des bornes incendie et les vannes d'isolement dans le secteur Montauban et dans le secteur Notre-Dame:

- Intervention prioritaires sur les bornes d'incendie au montant de 2 470,00 \$ (taxes en sus)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 Mise aux normes Centre Sportif Jules Paquin, travaux additionnels : mandat à Déplacement de maison Réjean Lavoie

2024-09-164 **CONSIDÉRANT** les travaux nécessaires à la sortie de secours arrière du centre sportif Jules Paquin soit la réfection des marches et l'ajout d'un muret;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU

De mandater Déplacement de maison Réjean Lavoie au montant de 7 900,00 \$ taxes en sus

Notez que cette dépense est admissible au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6 AUTRES SUJETS

6.1 Varia

6.2 Point d'information du Maire

6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

6.4 Levée de l'assemblée

2024-09-165 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 13 septembre 2024.